



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 AOÛT 2017

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour d'août, de l'an deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire	
	Mariette	Savard	Conseillère	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller	(3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)

ABSENT :	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
----------	--------	-------	------------	-----

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

17-08-101 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

Monsieur Louis Joseph Fecteau-Lefebvre arrive, il est 19h41.

17-08-102 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS POUR CONSULTATION JURIDIQUE

Le Conseil prend acte de l'offre de service professionnels pour consultation juridiques de la firme Morency société d'Avocats. Avec une élection municipale en



novembre prochain le conseil ne désire pas prendre le service pour le reste de 2017. Pour l'année 2018, l'offre sera proposée au nouveau membre du conseil lors de la préparation des prévisions budgétaires 2018.

17-08-103 **PADF - ÉLAGAGE FEUILLUS NOBLES - PHILIPPE DUVAL**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que le projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) présenté par Monsieur Philippe Duval, portant sur de l'élagage de feuillus nobles, ne contrevient pas à la réglementation municipale de La Motte.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

OCCUPATION INAPPROPRIÉ DU TERRAIN

Monsieur Marcel Bourassa demande des explications concernant l'installation inapproprié sur un terrain privé d'une roulotte de camping. Il y a eu des démarches et une rencontre entreprises auprès du propriétaire afin de corriger la situation.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juillet 2017.

17-08-104 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois de juillet 2017, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-six mille six cent vingt-cinq dollars et trois sous. (46 625.03 \$). De demander une vérification auprès d'Agribiti RH, pour le temps facturé sur la facture 139911.

ADMQ	681.80 \$
Agribiti RH.	472.26 \$
Bergeron et filles	-11.48 \$
Boutique du bureau Gyva	743.45 \$
Centre Communautaire de La Motte	110.00 \$
Centre Informatique Abitibi	327.68 \$
Commission Scolaire Harricana	205.24 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	125.00 \$
Desjardins sécurité financière	1 592.94 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 816.51 \$
Envirobi	600.63 \$
La Table de concertation de La Motte	1 700.00 \$
Laurentide re/sources inc.	28.10 \$
Location Lauzon Amos	53.26 \$
Lord et Gagnon inc.	538.83
M & M Nord-Ouest	68.21 \$
Matériaux 3+2 Ltée	307.52 \$
Ministre du Revenu	5 038.52 \$
Montréal Tracteur	1 405.15 \$
MRC d'Abitibi	5 850.00 \$
Municipalité de Landrienne	145.87 \$
Papeterie Commerciale	6.88 \$



Péto-Canada Cadillac	69.23 \$
Postes Canada	148.00 \$
Receveur général du Canada	1 971.29 \$
Rôle de paie	15 492.31 \$
Sanimos	1 258.98 \$
Solidarité Ristigouche	100.00 \$
Sylvie Gagnon Notaire	1 036.56 \$
Télébec	237.39 \$
Télédistribution Amos	80.43 \$
Terrapure	80.21 \$
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	287.44 \$
UAP	54.10 \$
Ville d'Amos	2 002.72 \$

Total : 46 625.03 \$

ADOPTÉE

17-08-105 **INSCRIPTION AU COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par Monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale à participer au colloque régional de l'ADMQ qui aura lieu le 14 et 15 septembre prochain à Amos. Les coûts d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement sont assumés par l'ADMQ zone 1 ATNDQ pour compenser l'implication de la directrice générale sur le conseil d'administration régional.

ADOPTÉE

17-08-106 **CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE LOT 4 593 222 ET 4 874 065 POUR RICHARD BROOKS**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte désirait se départir du lot 4 874 065, un ancien chemin qui nous avait été remis par le Ministère des transports du Québec lors de sa fermeture;

ATTENDU QUE les deux propriétaires riverains ont reçu la même offre;

ATTENDU QUE seul Monsieur Richard Brooks s'est montré intéressé;

ATTENDU QUE Monsieur Richard Brooks avait besoin d'agrandir son terrain afin de se conformer au règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r.22);

ATTENDU QUE la distance entre le puits et le système d'épuration des eaux usées doit être de 30 mètres;

ATTENDU QUE la situation physique du puits en place ne permettait pas de faire l'installation du système d'épuration des eaux usées sur le lot 4 593 222;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la Municipalité de La Motte appuie la demande de monsieur Richard Brooks pour l'utilisation non agricole du lot rénové 4 874 065 afin de maintenir en place son champs d'épuration.

ADOPTÉE



17-08-107

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT : LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 : OUI! MAIS EN PRATIQUE !

IL EST PROPOSÉ, par Madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, d'autoriser Rachel Cossette, Présidente d'élection à s'inscrire à l'activité de perfectionnement : les élections municipales : oui mais en pratique !, offert par l'ADMQ qui aura lieu à Amos le 30 août prochain et d'autoriser les coût d'inscription et les frais de déplacement.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

17-08-108

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20h23.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

17-08-104

17-08-107

Signé ce dix-septième jour d'août
de l'an deux mille dix-sept